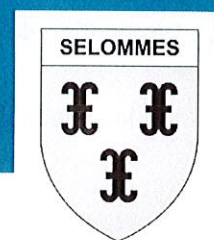


# Commune de Selommès

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025



Nombre de membres en exercice : 14

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Date du prochain conseil municipal : le mardi 28 octobre 2025 à 20 heures**

Le neuf septembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Selommès se sont réunis en salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

## Étaient présents :

Mesdames Isabelle BRILLARD, Aurore COLLONNIER, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Martine GUITTON, et Nathalie TONDEREAU

Messieurs Joseph LIMOUZIN, Julien BOUTARD, Pierre COLLONNIER, Jean-François LHOMMEAU, Mickaël SAILLARD, et Cyril GOMAS

## Absents excusés :

Monsieur Philippe BELLANGER donne pouvoir à Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Monsieur Claude HUSSON donne pouvoir à Madame Isabelle BRILLARD

Monsieur Maurice BODIN donne pouvoir à Monsieur Joseph LIMOUZIN

Madame le Maire Claire FOUCHER-MAUPETIT ouvre la séance.

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

## Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 juillet 2025 et du 27 mai 2025
3. Décision du Maire
4. Décision modificative budget communal (opération d'ordre)
5. Mise à jour de la délibération relative au RIFSEEP suite à l'adoption de la loi n°2025-127 du 14 février 2025
6. Convention d'appui au projet d'aménagement du jardin de l'école entre le CAUE et la commune de Selommès
7. Échange de voirie entre le Conseil départemental et la commune de Selommès
8. Travaux stade la Chauvinière : demande de DDAD 2025-2026
9. Location carrefour de la Libération
10. Comptes-rendus des commissions
  - a. Vie scolaire
  - b. Fêtes et cérémonie
  - c. Travaux et voirie
  - d. Cimetière
11. Informations sur les dossiers en cours
12. Agenda
13. Questions diverses

**1. Désignation de la secrétaire de séance**

Madame le Maire propose comme secrétaire Madame Isabelle BRILLARD aidée de Madame Nathalie TONDEREAU

**Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : Abstention :**  
**Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité**

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 juillet et 27 mai 2025.**

Madame le Maire rappelle que les comptes rendus des deux réunions ont été transmis par mail aux membres du conseil municipal. Ces derniers n'y ont apporté aucune remarque.

**Vote (14 votants) : Pour 14 Contre : Abstention :**  
**Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité**

**3. Décision prise par le Maire : Pouvoir exercé par délégation du conseil municipal – compte-rendu des décisions**

Décision n° 2025-03 :

A la demande du Service de Gestion Comptable Madame le Maire a procédé à la clôture de la régie de recettes « Centre de loisirs » qui est inactive depuis 2018.

**4. Décision modificative n°2 budget communal (opération d'ordre) :**

Le Service de Gestion Comptable demande à ce que soit régularisé des opérations comptables sur les bons chapitres. Madame le Maire tient à préciser que cela concerne les travaux d'effacement des réseaux de la Grande Rue (Cœur de Village) réalisés en 2019 - 2020. Les crédits pour rectifier ces anomalies étant insuffisants, Madame le Maire demande à pouvoir procéder à la décision modificative suivante en investissement

Recettes : 21538-041 : + 37 240,47 euros

Dépenses : 21533-041 (au lieu du compte 21538) Eclairage Public : + 18 620,23 euros

Dépenses : 21534-041 (au lieu du compte 21538) Téléphone : + 18 620,24 euros

**Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : Abstention :**  
**Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité**

5. Mise à jour de la délibération relative au RIFSEEP suite à l'adoption de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025

La loi de finances pour 2025 a modifié l'article L. 822-3 du code général de la fonction publique (CGFP), qui prévoit depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025 que le fonctionnaire en congé maladie perçoit :

« 1- Pendant trois mois, 90 % de son traitement ;

2- Pendant les neuf autres mois, la moitié de son traitement.

*Dans les situations mentionnées aux 1 et 2, le fonctionnaire conserve, en outre, ses droits à la totalité du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence (...) »*

Ainsi, le fonctionnaire perçoit 90 % de son traitement indiciaire brut pendant trois mois, puis la moitié de son traitement indiciaire pendant neuf mois.

Le décompte des jours de congé de maladie ordinaire s'opère en jours calendaires et sur une période de référence de 12 mois (de date à date).

Par ailleurs, l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État prévoit que « le bénéfice des primes et indemnités versées aux fonctionnaires (...) et, le cas échéant, aux agents contractuels relevant du décret du 17 janvier 1986 susvisé est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement (...) en cas de congés pris en application des articles L. 621-1, L. 631-1 à L. 631-9, L. 822-1 et L. 822-21 du code général de la fonction publique (...) ».

*Pris en application des articles L. 621-1, L. 631-1 à L. 631-9, L. 822-1 et L. 822-21 du code général de la fonction publique (...) ».*

Il s'agit pour mémoire des congés suivants :

- congés annuels ;
- congés de maternité et liés aux charges parentales (maintien du traitement) ;
- congés maladie ;
- congés pour invalidité temporaire imputable au service (maintien du traitement).

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025, les éléments de rémunération sont versés dans les conditions suivantes :

<u>Élément de rémunération</u>	<u>Conditions de versements pendant 3 mois</u>	<u>Conditions de versement pendant 9 mois</u>
Indemnité de résidence (IR)	100,00 %	100,00 %
Supplément familial de traitement (SFT)	100,00 %	100,00 %
Nouvelle bonification indiciaire (N BI)	90,00 %	50,00 %
Primes et indemnités	90,00 %	50,00 %

le bénéfice des primes et indemnités suivra le traitement en cas de maladie ordinaire, ou qu'elles seront le bénéfice des primes et indemnités suivra le traitement en cas de maladie ordinaire, ou qu'elles seront versées dans la limite de 90 % de leur montant.

Madame le Maire rappelle que cette mesure ne s'applique pas aux congés pour invalidité temporaire imputable au service ni aux congés liés à la maternité ou aux charges parentales. Les congés pathologiques, prénatal et postnatal, sont considérés comme des périodes supplémentaires de congés de maternité, dans les conditions définies par le décret n° 2021-846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale.

Aussi, la période d'arrêt de travail qui ne relève ni du congé de maternité, ni d'un congé lié aux charges parentales, ni du congé pathologique, doit être considérée comme un congé de maladie ordinaire rémunéré à 90 %.

**Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : Abstention :**  
**Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité**

**6. Convention d'appui au projet d'aménagement du jardin de l'école entre le CAUE et la commune de Selommes**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le CAUE a été sollicité pour travailler sur l'aménagement du jardin de l'école, comme convenu lors des différentes réunions de commission.

Une convention d'appui définissant les modalités de ce partenariat doit être conclu entre la commune de Selommes et le CAUE.

Madame le Maire présente la convention d'appui à ce projet d'aménagement, rédigée par le CAUE, précisant leurs missions ainsi que les modalités financières : 1 000,00 euros

pris en charge à hauteur de 50% par le CAUE :	500,00 euros
reste à charge pour la commune :	500,00 euros

**Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : Abstention :**  
**Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité**

**7. Échange de voirie entre le Conseil départemental et la commune de Selommes**

Le 29 janvier dernier, un échange a eu lieu entre les services de la division route nord et la Mairie de Selommes sur la poursuite de notre projet d'aménagement de notre centre bourg, par la requalification d'une partie de l'actuelle RD n° 111 (entre le carrefour avec le RD n°64 et la rue Saint Bouchard) avec une mise en sens unique au profit de la circulation des piétons.

Madame le Maire fait lecture du courrier du 2 juillet 2025 du Conseil départemental.

Dans ce courrier, le Conseil départemental nous confirme selon les conditions précitées l'accord de l'échange des deux voiries sans compensation financière – il est demandé aux membres du conseil municipal d'accepter cet échange une partie de l'actuelle RD n°111 (entre le carrefour avec la RD n°64 et la rue Saint Bouchard) au profit de la commune et voiries communales (40 m de la rue Saint Bouchard et 200 m de la rue de la petite Fontaine) au profit du Conseil Départemental.

**Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : Abstention :**  
**Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité**

## 8. Travaux stade de la Chauvinière : demande de DDAD 2025-2026

Madame le Maire rappelle que les travaux du stade de la Chauvinière liés aux plantations ont été budgétés à hauteur de 13 400 euros TTC. Différents devis ont été reçus : trois devis pour arrachage et évacuation et deux pour les plantations. Les travaux s'élèvent à un montant de 17 952 euros TTC. Elle propose aux membres du conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention de DDAD.

Cette demande de subvention se fait au fil de l'eau.

Par précaution Madame le Maire propose de déposer ce dossier pour 2025 et 2026 et de solliciter une subvention à hauteur de 60 %. Etant précisé que si ce dossier était retenu, pour 2026 elle demanderait l'autorisation de commencer les travaux avant la fin de l'année 2025.

TABLEAU DE FINANCEMENT selon devis les mieux-disants :

Projet identifié	Estimation selon devis HT	Estimation selon devis TTC
<b>Devis Taillard</b>	<b>9 510,00 €</b>	<b>11 412,00 €</b>
Arrachage et évacuation 350 souches sur 300 m		
<b>Devis Paysage et perspective</b>	<b>5 450,00 €</b>	<b>6 540,00 €</b>
Fourniture et plantation, paillage		
<b>Total des dépenses</b>	<b>14 960,00 €</b>	<b>17 952,00 €</b>
SUBVENTIONS POSSIBLES		
	Estimation selon devis HT	Estimation selon devis TTC
<b>DDAD Conseil départemental</b>	8 900,00	59,5%
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE		
	Estimation selon devis HT	Estimation selon devis TTC
	<b>6 060,00 €</b>	<b>40,5%</b>

**Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : Abstention :**  
**Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité**

Monsieur Pierre COLLONNIER se demande s'il ne serait pas plus judicieux de broyer les souches. En effet, il craint que lors du dessouchage, les poteaux de la clôture ne résistent pas. Cette clôture est d'origine de 1986, il vaudrait peut-être mieux couper les souches et broyer le bois plutôt que de dessoucher l'ensemble.

Monsieur Julien BOUTARD explique que cette méthode est plus couteuse que l'arrachage. Il est demandé à Madame le Maire d'émettre une réserve sur le devis de l'entreprise TAILLARD pour la clôture.

La délibération de demande de subventions demeure donc mais le contenu des devis est à préciser pour les travaux. Le conseil municipal sera informé de la suite donnée.

## 9. Location carrefour de la Libération

Madame le Maire rappelle que ce logement a été attribué début août à Madame Fabienne MEUNIER-WU.

Cette nouvelle locataire a remis en état le logement avec la peinture achetée par la commune. Madame le Maire propose une remise exceptionnelle d'un mois de loyer en compensation du temps passé. Un état des lieux des travaux réalisés par la locataire sera réalisé sous peu.

**Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : Abstention :**  
**Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité**

Monsieur Joseph LIMOUZIN informe les membres du conseil municipal qu'un volet sera à changer au niveau du balcon. Un premier devis a été reçu pour un montant de 1400 euros HT, un deuxième devrait arriver sous peu. Pour donner suite à une remarque faite par le diagnostiqueur précisant la présence de plomb dans la peinture, nos agents communaux ponceront et repeindront la rambarde selon les recommandations données par le cabinet de contrôle.

## 10. Comptes rendus des commissions

### a. Commission Vie scolaire :

*Maurice BODIN étant absent, ce compte rendu est présenté par Claire FOUCHER-MAUPETIT*

Une réunion du personnel communal de la vie scolaire a eu lieu le mercredi 27 août 2025 pour la préparation de la rentrée scolaire et l'organisation de l'encadrement du périscolaire et de l'ALSH. Le règlement intérieur a été présenté et signé par l'ensemble du personnel.

Madame Romane DELCOUX a été recrutée en qualité de Directrice titulaire d'un équivalent BAFD et Lucia AUCUIT qui était institutrice au Pérou non titulaire du BAFA en qualité d'animatrice. Elle va être inscrite pour la session d'octobre ce qui permettra d'être en conformité avec la réglementation dès son inscription. Cette formation sera prise en charge par la commune (environ 500 euros).

Céline MAGNE a la charge de superviser et de former ces deux agents. Elle sera présente sur site tous les mercredis pour un renfort supplémentaire avec le personnel communal pour les deux premières semaines d'école.

La répartition des effectifs à la rentrée est de 92 enfants :

Maternelle (39 enfants)

Mme Magali CHRETIEN : 6 PS + 14 MS

Mme Christelle RIOTTEAU : 7 PS + 12 GS

Primaire (53 enfants)

Mme Valérie REDOUIN : 9 CP + 10 CE1

M. David AUPIAIS : 10 CE2 + 7 CM1

Mme Raphaëlle CARITEY (en remplacement de Mme Christelle DAVID) : 8 CM1 + 9 CM2

Centre de Loisirs : la moyenne est de 25 enfants environ. Les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à recruter une troisième personne si besoin afin de respecter les taux d'encadrement.

Garderie : la moyenne est de 15 enfants pour le matin et autant pour les horaires du soir.

### **Autres :**

Les conseillers municipaux posent la question afin de réfléchir à l'ouverture d'un centre de loisirs pendant les petites vacances scolaires.

Pour information, Madame Marine RICHEL est la nouvelle présidente de la Ruche, accueil de Coulommiers la Tour.

Elle propose de faire le point sur ce projet en incluant le centre de la Ruche et de voir avec les services de la CATV dont cela est la compétence.

Madame Aurore COLLONNIER fait savoir aux membres du conseil municipal que les parents d'élèves se plaignent de non-rebouchage des trous sur le parking de l'école maternelle.

Monsieur Julien BOUTARD précise que le puisard qui a été installé récemment sur le parking de l'école maternelle a réduit les nuisances occasionnées par ces eaux de pluie. Un point va être fait sur place.

Monsieur Cyril GOMAS avise les membres du conseil municipal qu'aucun voyage scolaire n'aura lieu cette année scolaire. Il y en aura un d'organiser durant l'année scolaire 2026-2027 (dernière année de Madame Valérie REDOUIN avant sa retraite.)

b. Commission Fêtes et cérémonie

*La parole est donnée à Isabelle Brillard*

La commission fêtes et cérémonie s'est réunie le jeudi 4 septembre 2025. Les diverses manifestations ou points évoqués sont les suivants :

- Passation de commandement Pompier le 6 septembre 2025 : ce fut une très belle cérémonie avec une centaine de personnes de présente pour le vin d'honneur
- Préparation du vin d'honneur pour la réunion publique PLUIH du 16 septembre 2025 : la salle sera préparée par les agents communaux et le vin d'honneur prévu aux alentours de 20 heures.
- Préparation du vin d'honneur pour le conseil des Maires du 18 septembre 2025 : le vin d'honneur est prévu pour 20 heures.
- Préparation de l'apéritif dinatoire pour la remise de matériel et des trophées par le Conseil Départemental le 30 septembre 2025 à 18 heures.
- Commémoration du 11 novembre 2025 : Madame Isabelle BRILLARD va voir avec Madame Raphaëlle CARITEY si elle peut prévoir quelque chose avec les enfants pour cette commémoration.
- Repas de l'âge d'or 22 novembre 2025 : Madame Isabelle BRILLARD va voir avec Kevin LEFEBVRE le président du comité des fêtes pour avancer la date car c'est la veille du marché de Noël. Comme tous les ans le repas et les colis pour les seniors seront offerts par la municipalité pour les plus de 70 ans.
- 4<sup>ème</sup> Marché de Noël 23 novembre 2025 : La commission propose que la buvette du Marché de Noël soit tenue par l'association des Séniors, l'association USPB était aussi candidate. Le conseil municipal en est d'accord.

**Autres :**

- Le repas du personnel communal et des agents aura lieux le vendredi 9 janvier 2026 à 20 heures à Champigny-en-Beauce. Toutefois si ce restaurant n'est pas disponible, le restaurant la Renaissance à Oucques sera également sollicité. Monsieur Joseph LIMOUZIN soumet l'idée de faire ce repas dans la salle des fêtes et de prendre un traiteur qui se chargerait de tout. Cela se faisait autrefois mais nécessite davantage d'investissement des membres du conseil municipal. On peut également à ce que le prestataire s'occupe de tout le service. Une réflexion sera menée sur ce sujet.
- Octobre rose : participation de la commune avec la Ligue contre le Cancer acquisition de parapluies en rose (5 euros), des nœuds et des badges. Le fronton de la mairie sera aussi illuminé en rose.

- Monsieur Joseph LIMOUZIN demande que des précisions lui soient apportées sur les invitations du 13 juillet notamment sur le nombre de personnes invitées pour le vin d'honneur ainsi que pour le repas ainsi que le coût pour la collectivité. Madame le Maire présentera ces nombres et le bilan financier aux membres du conseil municipal à la prochaine réunion. Madame Isabelle BRILLARD confirme qu'elle possède la liste de toutes les personnes présentes et les preuves de paiement.

c. Commission Travaux et voirie

*La parole est donnée à Joseph Limouzin*

**Travaux rue du Château :** Démarrage des travaux prévus pour le 15 septembre prochain.

La borne à incendie devrait être posée vers le 19 septembre prochain par la société SUEZ qui a d'ores et déjà déposé sa demande de permission de voirie et d'arrêt de voirie. La société BSTP devrait intervenir la semaine d'après.

Il est demandé à Monsieur Joseph LIMOUZIN de prévenir les agriculteurs concernés par ces voiries de ces travaux. Cela va être fait.

**Travaux logement communal :**

- Travaux de pose de la VMC prévue en septembre au 26 bis rue de la Vallée : Ces travaux sont reportés au mois de novembre puisque Monsieur et Madame Yoann PROSERPINE ont donné congé du logement pour le 10 octobre prochain.

Une réflexion pourra être menée sur l'opportunité de vendre ou non ce logement comme déjà débattu après l'état des lieux de sortie.

- Monsieur Simon DEBIÉE habite depuis 20 ans au logement locatif de la Résidence de la Vallée, il libère le logement à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain. Des travaux seront certainement à prévoir après l'état des lieux.

**Salle polyvalente :**

- Foyer communal : un dysfonctionnement a eu lieu avec l'assainissement. L'entreprise Foucher est intervenue. Le câblage était en mauvais état et la pompe était toujours en charge. Le câblage a été refait les flotteurs ne peuvent plus se bloquer. Il serait souhaitable que les agents viennent vérifier avant et après une location si la pompe est pleine ou pas. Notre agent, Laëtitia FOURNIER a rédigé une nouvelle affiche pour l'utilisation des toilettes. Il peut être aussi envisagé de faire poser un panier de dégrillage.

Un autre souci est apparu avec l'éclairage de la salle du haut du foyer communal vendredi dernier. Monsieur Julien BOUTARD précise que ce problème a été rencontré par l'association des parents d'élèves mardi dernier cela fonctionnait en bas mais pas en haut. De plus, il a été constaté que la dalle du plafond a été soulevée.

- Isabelle DURIN qui a un contrat pour le ménage de 3 heures par semaine vient de nous informer qu'elle ne souhaite pas renouveler son contrat le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Un nouveau recrutement va avoir lieu. L'idée est de proposer en priorité à nos agents en poste avant diffusion.

d. Cimetière

*La parole est donnée à Isabelle Brillard*

L'avis de parution de la reprise de concession dans le cimetière communal a été transmis à la nouvelle république le 5 septembre dernier. Celle-ci aura lieu après la Toussaint. Pour rappel 42 tombes en terrain commun seront relevées.

Une mise à jour du logiciel Cimetière devra être effectuée après ces travaux, il faudra envisager de libérer l'agent en charge de ce service une journée entière par semaine.

## 11. Informations sur les dossiers en cours

- Périètre délimité des abords (PDA) : le 8 juillet dernier une rencontre a eu lieu entre la commune de Selommes et les Architectes des Bâtiments de France (ABF). Il en ressort que notre proposition de PDA correspondait en grande partie à la leur.

Il est convenu que la nouvelle proposition (celle en accord entre la commune de Selommes et les ABF) n'intègre pas de maison qui se situe hors périmètre ABF.

Une remarque a été faite par les ABF au sujet de la ferme du Chiquet qu'ils souhaitaient voir classée en site remarquable. Il est proposé de ne pas suivre cette préconisation.

Madame le Maire rappelle qu'avant le lancement de l'enquête publique du PLUIH qui inclut le PDA, des réunions publiques ont lieu actuellement sur le territoire vendômois pour présenter aux administrés les enjeux du PLUIH. Il faut faire savoir qu'elles sont ouvertes à tous.

- Élagage rue de Bel Air au terrain des gens du voyage : le Conseil Municipal doit se prononcer sur la possibilité d'élaguer les cyprès. Monsieur Julien BOUTARD rappelle qu'il faut les réduire en largeur et hauteur tout en gardant la partie verte. Monsieur Joseph LIMOUZIN de mettre de l'enrobât à l'entrée de l'aire des gens du voyage. Il est proposé de récupérer l'enrobât des travaux rue du château.
- Madame le Maire a reçu en mairie une pétition pour Villarceau le 2 septembre dernier signée par la quasi-totalité des habitants de ce hameau.

Elle a reçu Mme Catherine BARTHE et M. Pascal GUIBERT, le jour même et adressé un mail à M. Julien LEDET du Conseil Départemental puisque cette voie est départementale et non communale afin de faire une étude technique de la situation de la RD 111. Un courrier va être adressé à l'ensemble des habitants de ce hameau. Une réunion est prévue pour le 11 septembre prochain en mairie avec le conseil départemental à 14 heures.

Monsieur Cyril GOMAS précise qu'il avait informé les pétitionnaires que cette voie était une route départementale et non communale – il y a constaté une vitesse excessive.

Madame le Maire indique que plusieurs solutions seront à envisager : radars pédagogiques mobiles 1 ou 2 ; contrôle accru de la gendarmerie, des gendarmes ; ralentisseurs ou plateaux, bandes rugueuses, ...

Un courrier sera adressé aux habitants de Villarceau les informant de la rencontre avec le département et qu'une réunion publique sera organisée pour présenter le projet d'aménagement.

Il est rappelé également que ce sujet de vitesse excessive ne concerne pas que Villarceau mais toute la commune.

### **Invasion de ragondins :**

- La campagne de piégeage des ragondins est toujours en cours. Plus de 30 ragondins ont été piégés, une campagne de communication a été publiée.
- Madame le Maire donne lecture du courrier reçu en copie à la mairie de la Direction Départementale des Territoires et adressé à Monsieur Michel NÉE pour l'informer des préconisations d'aménagement de ses berges et de celles du plan d'eau. Une réunion technique va avoir lieu afin d'avancer sur le dossier.
- Monsieur Joseph LIMOUZIN informe que des travaux ont lieu actuellement sur la Houzée.
- Dépôt de plainte suite à effraction : dans la nuit du 30 au 31 août 2025, un vol avec effraction a eu lieu au vieux stade avant la brocante organisée par le comité des fêtes. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie pour la commune et une autre par le comité des fêtes. Un dossier auprès de notre compagnie d'assurance a été déposé.

- Tribune d'orgue de l'église : le CAUE est venu effectuer une visite de contrôle de la tribune d'orgue de l'église. Après expertise du CAUE, un rapport nous a été adressé sur lequel il est fait état de plusieurs désordres et de préconisations. Il faut l'étudier et mener une réflexion pour ces travaux.
- La CARSAT a procédé au virement de la subvention qui nous a été allouée à hauteur de 60 000 euros vendredi dernier pour les travaux de la salle des fêtes.
- Monsieur FERÉ (pizzaiolo à Oucques) sera présent sur la commune à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Il déposera en mairie ses flyers.
- Madame Marie-Neige GOESSENS : le nombre de jour restant à lui verser pour l'ARE 51 jours. Son dossier de demande de retraite auprès de la CNRACL a été déposé la semaine dernière.

## 12. Agenda

- 10 septembre 2025 de 14 heures à 18 heures : Réunion CAUE Option atelier Ecole
- 13 septembre 2025 à 9 heures : Assemblée générale de l'USPB à Oucques
- 16 septembre 2025 à 18 heures 30 : Réunion publique PLUIH
- 18 septembre 2025 à 18 heures 30 : Conseil des Maires
- 19 septembre 2025 à 19 heures Assemblée générale de l'Amicale des chasseurs
- 19 septembre 2025 à 20 heures 30 Assemblée générale de l'APE
- 20 septembre 2025 à 14 heures 45 : Mariage entre Jérémy ANTAIN et Sonia LAUNAY
- 30 septembre 2025 à 18 heures 30 : Remise de matériel et de trophées sportifs par le Conseil Départemental
- 11 novembre 2025 : Commémoration de l'armistice
- 22 novembre 2025 : Repas de l'âge d'or
- 23 novembre 2025 : Marché de Noël

## 13. Questions diverses

- Monsieur Jean-François LHOMMEAU s'interroge sur les économies réalisées sur une année depuis la réduction d'une heure le soir de l'éclairage public des candélabres en passant de 22 heures à 21 heures. Il est demandé de faire un bilan et de voir le gain, la réflexion peut être menée pour discuter de nouveau de ces horaires.
- Il souhaitait savoir également si une candidate avait été trouvée pour accompagner les enfants dans le car scolaire du syndicat le SIVOT. Madame Aurore COLLONNIER répond que c'est en cours et que oui une candidature a été retenue.
- Monsieur Michaël SAILLARD informe les membres du conseil municipal que des tuiles de rive provenant de chez Madame Paulette NOYAU sont sur le trottoir. Madame Isabelle BRILLARD se propose d'appeler son fils car ce sont les propriétaires de la maison qui en sont responsables.
- Madame Aurore COLLONNIER remercie Monsieur Philippe BELLANGER pour avoir fait intervenir rapidement les services techniques dans l'enlèvement du nid de guêpes sur l'abri bus du Bouchet au Plant.
- Monsieur Cyril GOMAS informe les membres du conseil municipal qu'un arbre est tombé sur le chemin communal. Madame Sylvie BAUMARD, propriétaire de l'arbre, en a d'ores et déjà été informée. Un constat, si nécessaire, sera fait sur place.

La séance est levée à 22h45